

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30  
Réclamations... 30  
Faits divers... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et de les payer, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
3, place de la Bourse,

**ABONNEMENT.**  
Somme : 30 fr.  
Poste : 16  
Ensemble : 46 fr.  
On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou envoyant un mandat  
sur la poste,  
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR  
2 Septembre 1882.

## Chronique générale.

Il ne faut pas s'étonner de ce qu'un seul conseil général ait émis un vœu en faveur du scrutin de liste.  
Nous apprenons que le ministre de l'intérieur avait donné aux préfets, au moment de leur voyage à Paris, des instructions spéciales.  
Les fonctionnaires avaient mission d'exiger le secret auprès des conseillers généraux qui ils pouvaient avoir confiance pour empêcher cette manifestation.  
Mais nous ne perdons rien pour avoir attendu. Les préfets viennent d'informer M. Dufaure que les opportunistes commencent à organiser un pétitionnement pour le rétablissement du scrutin de liste.

Le ministère de l'instruction publique n'a pas encore envoyé aux préfets et aux inspecteurs d'académie ses instructions sur la mise à exécution de la loi scélérate.  
Il paraît que M. Dufaure est fort perplexé, même lui tout le cabinet.  
M. Bert, traduisant les desirs de M. Gambetta, pousse à des instructions animées de l'esprit sectaire et jacobin ; mais les hauts fonctionnaires de l'Université et du ministère exercent une influence toute contraire. Ils s'appuient sur les rapports des préfets et des recteurs pour insister sur le danger qu'il y aurait à accroître la très-vive exaspération des populations par des prescriptions aggravées, au lieu de les tempérer, les iniques rigueurs de la loi du 28 mars.  
M. Dufaure n'a pas encore pris un parti. Sera-t-il du côté de la violence ? Usera-t-il de procédés hypocrites ? Dans un cas comme

dans l'autre, nous conseillons la résistance absolue à la tyrannie révolutionnaire.

On télégraphie de Lyon au *Clairon* :  
« Le cercle des Etudes sociales de la Croix-Rousse a déclaré que le citoyen Bonnet-Duverdier présentera aux Chambres, à la rentrée, un projet de loi donnant force de loi au mandat impératif et permettant aux électeurs de poursuivre devant les tribunaux tout député traître à son mandat. »

On avait dit que M. Tirard reprenait pour son compte le budget de M. Léon Say.  
Or, aujourd'hui, on annonce que M. Tirard est en ce moment hésitant entre le projet Allain-Targé et le projet Léon Say. Il est assez étrange, on en conviendra, de voir un ministre des finances dans une pareille indécision, alors qu'il s'agit de deux systèmes budgétaires complètement opposés.  
Est-ce que M. Gambetta n'aurait pas exigé du cabinet quelque déviation à la formule : ni conversion, ni emprunt, ni rachat ?

### LES ESPIONS ALLEMANDS.

La presse allemande, comme il fallait s'y attendre, commente avec beaucoup d'animation le conflit de la Société allemande de gymnastique avec la Ligue des patriotes.  
La *Gazette de Cologne* conclut que toute l'affaire a pour origine les excitations de la presse gambettiste contre l'Allemagne, ainsi que les falsifications historiques de M. Paul Bert. La feuille rhénane ajoute que le gouvernement allemand attend de la part des autorités françaises une déclaration au moins officieuse faisant aux Allemands, injustement accusés, une réparation d'honneur.  
La *Gazette* a eu ce qu'elle demande par la note Havas, suffisamment complaisante pour calmer les susceptibilités allemandes.  
D'autres journaux germaniques, le *Tagblatt*, la *Gazette de Voss*, raillent les Français de leur chauvinisme enflé qui leur fait

voir partout des espions allemands. Il se peut que l'on voie des espions où il n'y en a pas ; mais, par contre, il y en a beaucoup qui passent trop inaperçus. Voici, à ce sujet, deux faits que nous trouvons rapportés dans deux lettres publiées par la *France*.  
On écrit de Paris à ce journal :

« 1° Pourquoi un certain B..., sujet allemand et actuellement officier de la *landwehr*, est-il professeur d'allemand dans plusieurs écoles secondaires de Paris et à l'école de guerre ?  
» 2° Pourquoi un sujet allemand est-il autorisé à soumissionner une entreprise de fournitures de traverses pour les chemins de fer de l'Etat, et précisément pour les voies ferrées traversant un de nos départements de l'Est les plus boisés et appelé à jouer un grand rôle dans la défense de nos frontières ? Des négociants de ce département étant venus à Paris pour exposer leurs plaintes à un sénateur, ce dernier leur répondit : « N'en faites pas une affaire de presse, n'ébruilez rien : je ferai des réclamations au ministère. »  
Dans une autre lettre écrite par « un capitaine de cavalerie », on lit :

« Des manœuvres de cavalerie vont avoir lieu sous les ordres du général de Galliffet et en présence du ministre de la guerre, dans les environs de Bléré, et auxquelles les officiers étrangers ne peuvent pas assister, toute autorisation ayant été refusée. Eh bien ! le *château Gaillard*, près d'Amboise, vient d'être acheté en toute hâte par un Allemand qui ne peut être qu'un espion, car il n'a pas marchandé sur le prix d'achat, étant pressé d'entrer en jouissance immédiatement.  
» Sans doute que, pour ne pas déroger à leur vieille réputation de facile complaisance et de courtoisie, nos généraux auront admis dans leur état-major, pour suivre ces manœuvres, qui, disent-ils, doivent demeurer secrètes, cet étranger, qui ne peut être que de la plus haute distinction et pour lequel, par conséquent, on doit avoir les plus grands égards, puisqu'il s'offre ainsi un château avec tant de désinvolture, mais dans lequel je flaire, moi, un agent de nos enne-

mis détestés et contre lequel nous ne pouvons trop nous tenir en garde. »

Voilà des faits qui mériteraient d'attirer l'attention du gouvernement, s'ils n'étaient pas trop occupé ailleurs à pourchasser des religieuses ou des curés, moins protégés et moins libres que ne sont, en France, des « gymnastes » allemands.

Les notes transmises par notre ambassade à Berlin disent que l'effet fâcheux produit en Allemagne par l'affaire de la rue Saint-Marc est tout à fait détruit aujourd'hui. Les explications fournies de part et d'autre et l'attitude observée par l'autorité française ont amené ce résultat dont il faut, somme toute, se féliciter.

### UNE PIÈCE FAUSSE.

Le savant M. Paul Bert vient de s'attirer une verte leçon de véracité de la part des journaux allemands. Dans une conférence qu'il a faite au Trocadéro, le 6 août, sur l'instruction civique, il a cru pouvoir donner lecture de la pièce suivante, afin d'enflammer le patriotisme de ses auditeurs :  
« Sens, 1<sup>er</sup> décembre 1870.  
» Soldats, déployez toute votre activité ;  
» marchons pour partager cette terre impie.  
» Il faut exterminer cette bande de brigands.  
» Le monde ne peut rester en repos tant qu'il existera un peuple français.  
» Qu'on le divise en petites parties ; ils se déchireront entre eux ; mais l'Europe sera tranquille pour des siècles.  
» Soldats ! vous qui avez du cœur, le moment est venu de vaincre ou de mourir !  
» FRÉDÉRIC-CHARLES. »  
Or, la pièce est fautive. Et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* raille M. Paul Bert et ses auditeurs de nourrir leur « chauvinisme » de si impudents mensonges.

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### CLÉRICALE !..

PAR M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

#### CHAPITRE XX (Suite.)

Seule en face de son mari, Geneviève se sentit envahie avec une soudaineté et une violence singulières par le souvenir de leur bonheur passé, par les reminiscences d'une affection que rien n'efface chez la femme chrétienne, par l'espoir que le langage du cœur délaissé par son indignation ou sa lassitude, aurait encore quelque chance d'être entendu.  
Sans rien perdre de cette dignité simple, dont elle offrait un modèle exquis, elle se rapprocha de l'époux déjà prêt à lui reprocher d'avoir gravement blessé son père, et les mains tendues, les yeux pleins de douceur :  
— Léon, lui dit-elle, d'une voix touchante, depuis longtemps tu t'éloignes de moi, et non content de cette séparation secrète, tu la veux rendre publique, irrémédiable !... Que t'ai-je fait pour te voir passer ainsi, en si peu d'années, de la tendresse à l'indifférence, de la froideur au mépris ?

N'ai-je pas été bonne et soumise ?... honnête femme ?... mère tendre ?... Ne t'ai-je pas aimé autant que le peut faire un cœur dévoué ?... Si ma bouche a parfois... bien rarement, prononcé quelque parole amère, ne sens-tu pas que ton abandon seul avait le pouvoir de me troubler jusqu'au reproche ?... Et t'ai-je souvent reproché de préférer les affaires et les plaisirs au dévouement de ta femme, aux caresses de ton enfant ?... Non, j'ai souffert en silence, espérant toujours sentir battre de nouveau ce cœur que tu m'avais librement donné et dont je n'ai pas mérité l'oubli. Hélas ! l'oubli !... c'est la haine qu'il faut dire. Si tu ne haïssais — je n'ose chercher à deviner pourquoi — la mère de ta Jeanne, tu n'aurais pas usé de ruse pour la réduire à ta discrétion ; tu ne la poursuivrais pas, aujourd'hui, d'une odieuse menace. Me haïr... est-ce juste ? Si je te rendais, Léon, la moindre part de cette désaffection dont tu m'accables, j'aurais crié ta tromperie au magistrat qui m'appelait pour m'entendre et non pour me condamner. Tu as compté sur ma délicatesse d'épouse, sur ma prudence de mère. Mais il ne faut pas me punir d'être sévère gardienne de votre honneur à tous qui l'oubliez... en voulant faire de moi, malgré moi, une femme divorcée.  
Elle s'arrêta, oppressée de sanglots ; puis reprenant une énergie soudaine :  
— Oh ! crois ta femme, Léon. L'oubli, le dé-

vouement, le pardon dans la ruine, l'affection dans l'abandon, tout... j'accepte tout... je te promets tout !... Le divorce, jamais !  
A ce cri superbe de tendresse et de grandeur, Léon répondit brusquement :  
— C'est seulement le divorce que je veux.  
Geneviève, frappée au cœur, murmura :  
— Et ta fille ?  
— Vous la garderez. Je n'entends pas vous enlever à la fois un mari... nominatif... et un enfant qui a besoin de votre protection.  
— Vous n'obtiendrez pas le divorce par consentement mutuel.  
— Vous en avez signé la demande.  
— J'ai signé... oui, j'ai signé... et vous savez comment.  
— Le magistrat, lui, sait que c'est votre signature : cela suffit.  
— Je me rétracterai.  
— Soit. Je demanderai le divorce à mon profit.  
— Grâce au ciel, je vous défie de rien articuler contre votre femme qui soit de nature à vous le faire obtenir.  
— Ceci est affaire entre les juges et moi.  
— Eh bien ! essayez, par des affirmations menteuses, de déshonorer vous-même votre propre nom, je subirai vos outrages sans faiblir. Ma religion, qui me défend d'accepter le divorce, me soutiendra contre l'étrange rage qui vous pousse à

souiller le foyer où vous m'aviez assise. Adieu, Léon, dans votre maison, je ne vous suis plus qu'une étrangère — vous dites une ennemie — puisque les souvenirs de notre affection passée et le nom de votre enfant n'amèneront plus à vos lèvres que des insultes que je ne veux pas entendre davantage.  
Elle se releva noblement, après cet effort suprême pour réveiller un bon sentiment dans une âme emportée à la dérive de toutes les passions.  
La dernière illusion venait de tomber, le dernier espoir de s'éteindre. Que Léon réussit ou non dans sa criminelle entreprise pour ressaisir son indépendance, il n'en était pas moins perdu à tout jamais, sans retour possible, pour la vie de famille et pour son cœur à elle... Son cœur, où le mépris croissant grondait comme une vague soulevée, ne pouvait éteindre encore l'amour conjugal fondé sur le devoir chrétien.  
Comment décrire dès lors la lutte incessante qui emplissait cette maison lamentable ?... lutte sourde, le plus souvent, parfois éclatante comme un coup de tonnerre !  
Geneviève, inébranlable dans sa résolution, s'attendait désormais à la persécution aiguë, aux traitements indignes, aux dénégations fausses, aux pièges imprévus, à tout enfin.  
A tout !... Non, Geneviève ne s'attendait pas à ce que « Bourgeat l'exilé » préparait dans l'ombre contre elle.

Nous croyons, nous aussi, que cette pièce n'est pas authentique. Le prince Frédéric-Charles, pour le malheur de l'armée de la Loire, n'était plus à Sens le 4<sup>er</sup> décembre 1870. On pourrait citer, il est vrai, plusieurs actes très-authentiques des états-majors prussiens et des troupes allemandes, qui semblent avoir été inspirés par l'idée que le peuple français mérite d'être exterminé. Mais, pour le moment, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ce qui ressort encore une fois, démontré par l'incident, c'est l'impudence audace de M. Paul Bert à vouloir donner pour des vérités d'histoire les plus saugrenues commérages qui défraient les gazettes. On l'a déjà pris dix fois la main dans le sac aux mensonges; il n'en est pas plus corrigé. Espérons, du moins, que le public saura mieux ce que vaut une parole de M. Paul Bert.

#### CARCASSONNE.

Carcassonne est en révolution!

Cinq cents citoyens de cette ville antique mais chansonnée ont levé le rouge étendard de la Commune.

Constitués en tribunal révolutionnaire, ils ont traqué à leur barre le député M. Marcou et le préfet M. Bossu sous l'accusation de modérantisme, d'autoritarisme, de cléricalisme. Les coupables ont été condamnés par défaut, l'un à la déchéance électorale, l'autre à la révocation. La justice des citoyens de Carcassonne est terrible!

Plusieurs journaux ont publié le récit tumultueux des débats qui ont précédé ce double jugement et des scènes de désordre qui l'ont suivi. Encore que cette manifestation ait généreusement prêté au ridicule, de graves enseignements s'en dégagent.

Après avoir surexcité contre l'enseignement libre les haines universitaires, après avoir donné l'exemple de l'insulte à l'autorité ecclésiastique, après avoir soutenu énergiquement les prétentions abusives des instituteurs laïques et provoqué chez eux de dangereux instincts d'indiscipline, le gouvernement a cru devoir frapper un instituteur coupable d'avoir outragé un évêque. Mais la logique ne perd jamais ses droits; elle sait se venger des atteintes dont elle est victime. On a semé le désordre, on a récolté l'anarchie. Cela devait être.

Chose étrange! c'est contre les amis les plus dévoués de la République que le gouvernement est obligé d'exercer, le plus souvent, son pouvoir répressif; et il ne peut le faire sans se condamner lui-même.

#### AFFAIRES D'ÉGYPTE.

D'après le *Daily Telegraph*, la nouvelle de la demande d'armistice par Arabi serait inexacte. Il n'y a eu cependant aucun engagement depuis lundi. Les Anglais, dans des reconnaissances, ont constaté qu'Arabi fortifiait Corein, en avant de Gassassin, et à 44 kilomètres de Tel-el-Kébir.

Mardi, les notables ont tenu au Caire une réunion très-orageuse. Les uns se sont prononcés pour Arabi, les autres contre. Le gé-

néral Wolseley est revenu à Ismaïlia.

Le comité sanitaire international d'Alexandrie a pris des mesures contre les provenances de Bombay. Les autorités anglaises ont protesté.

Le bruit court que la proposition italienne relative à la garde du canal a été abandonnée par les puissances, d'un commun accord.

A Paris, au ministère des affaires étrangères, on s'attend à recevoir aujourd'hui la nouvelle d'un grand combat entre les troupes anglaises et les soldats d'Arabi.

#### La vérité sur Araby-Pacha.

Nous donnons, pour ce qu'ils valent, les renseignements publiés par le *Figaro* sur Araby :

« Personne, jusqu'ici, n'a dit au juste ce que c'est qu'Araby-Pacha. C'est à peine si quelque reporter, plus ou moins sincère, a pu nous le dépeindre à gros traits. Quant à son origine, à son passé, à son caractère, on les ignore à peu près généralement. Il y a un an, le nom d'Araby-Pacha n'était même pas connu. Il semble cependant qu'il y avait là matière à provoquer la curiosité. Il appartenait à un Américain de dévoiler ce mystère et de nous renseigner complètement sur le terrible insurgé du Caire.

Le reporter américain, John Anderson, du *New-York-Herald*, publie dans le dernier numéro de ce journal, une curieuse étude d'Araby-Pacha. Il l'a puisée, dit-il, aux sources les plus véridiques, et le reporter s'appuie sur des témoignages que l'on peut contrôler dans la salle des dépêches de l'*Herald*, à New-York.

Araby-Pacha, dit M. Anderson, n'est pas plus Égyptien que vous et que moi. Il est français d'origine, est né à Saint-Florent (Cantal) et s'appelle de son véritable nom Athanase Lambresencq. A 48 ans, il quitta son pays, et comme il était très-fort, très-audacieux (il l'a prouvé depuis), il s'engagea dans une troupe de saltimbanques qui faisaient les fêtes publiques des départements du Midi. Il s'exhiba surtout comme hercule. En passant dans une ville du Languedoc, que je ne puis nommer, il enleva la femme du sous-préfet, et dut s'enfuir pour éviter les gendarmes. On prétend qu'il demeura seize mois dans une forêt, près de Montauban, ne vivant que de racines et d'herbes amères.

Cette existence lui donna le dégoût de la société. Il se maria avec la fille d'un chaudronnier de Neussargues (Cantal) et vint s'établir avec elle, rue Lappe. Là, il vécut trois ou quatre ans assez tranquille, au milieu de la ferraille. Malheureusement il avait pris le goût du jeu, et chaque soir il perdait au bonneteau le fruit de son travail quotidien. Une faillite s'ensuivit, dont on a conservé le souvenir dans la rue Lappe. Presque tous les chaudronniers de Paris furent atteints par ce désastre, car Lambresencq jouissait d'un grand crédit. Quand on lui refusait quelque chose, il tapait, et alors,

la gêne noire, tandis que cinquante mille francs — une fortune pour la mère et la fille — étaient détournés de leur destination par un homme qu'elle ne pouvait démasquer, et qui dissimulait son vol sous le voile de la politique humanitaire!...

Jusqu'alors, elle avait indirectement, adroitement, avec la complicité de Placial, versé sous mille formes diverses, au chevet de la veuve, le fruit de ses privations personnelles.

Elle réparait, la douce créature, le crime des siens!...

Mais, aujourd'hui, où, plus que jamais son intervention secrète fut devenue nécessaire près de la malade, elle-même voyait la ruine en face et l'abandon s'asseoir à son foyer.

Des deux parts, donc, si l'on s'écrivait toujours avec tendresse, on n'osait plus le faire avec expansion.

Un matin, lassée de lutter contre la verve gouailleuse d'un vieillard sans entrailles, et la brutalité voulue d'un mari sans cœur, Geneviève, navrée mais inflexible, reprit le triste chemin, dont chaque pas était une douleur, qui conduisait de son habitation à la Maison de Ville de Clarens.

Elle allait, après avoir beaucoup pensé, beaucoup prié, redemandant au magistrat la pièce fautive, signée de sa main, qui établissait sa soi-disant demande officielle de divorce, et que le maire avait dû conserver par devers lui jusqu'à ce qu'un désis-

on ne lui refusait plus rien. Ce krach de la quincaillerie amena comme une émeute contre lui. Il dut se sauver de nouveau. C'est alors qu'il conçut l'idée de se réfugier en Égypte, où vont généralement les Français pour qui le séjour de la France est devenu malsain. Il vécut de toutes sortes de métiers : conducteur d'ânes, coiffeur pour dames, cuisinier et finalement pâtissier.

Il excellait dans cette dernière industrie et se fit une sorte de réputation en vendant des petits gâteaux auvergnats, qu'on appelle *clafoutis* au pays des châtaignes.

Le ministre de la guerre d'alors, Baudru-char-Effendi, achetait beaucoup de ces gâteaux et, les trouvant savoureux, proposa à Lambresencq de le prendre à son service. Lambresencq accepta et entra chez Baudru-char-Pacha.

Il avait changé de nom depuis longtemps, ou plutôt on lui avait donné le nom d'Araby, parce qu'il avait prétendu qu'il venait d'Arabie. En effet, sa tête rasée, sa figure bariolée, son rictus sinistre donnaient créance à cette fable.

Pendant quinze ans Araby manœuvra de telle façon que de pâtissier du ministre il devint à la fin son secrétaire particulier.

On sait comment les fortunes se font en Égypte et comment se distribuent les faveurs. Le favori du ministre ne tarda pas à se faire une réputation d'intelligence et de bravoure. C'est lui qui eut l'idée d'ajouter un gland bleu aux turbans des soldats égyptiens. Il les initia aux mystères de la gymnastique et fonda une école d'escrime qui mit le comble à sa réputation.

Malheureusement, Araby-Bey (il était déjà bey à cette époque) était né dans les idées de la Révolution française. Il voulait fonder la République au Caire et supprimer le khédive, qui représentait à ses yeux le principe de la plus primitive et de la plus odieuse des tyrannies. Il inocula son système aux Égyptiens qui l'entouraient. On sait le reste.

Araby-Pacha, ou plutôt Lambresencq, n'est pas riche. Il vit très-simplement; il n'a que quatre femmes.

« Samson-Effendi, a-t-il coutume de dire, a été trahi par Siti-Dalila. » Au fond, il est resté un peu chaudronnier, et dès qu'il en trouve l'occasion, il met les sabres de son armée à la réforme, pour les revendre comme vieille ferraille. Il n'aime pas les Anglais et il serait très-heureux de leur indiger un échec sérieux.

En revanche, il adore la France, et c'est un crève-cœur pour lui d'être obligé de tirer l'épée contre elle. Toute la fortune d'Araby consiste en actions du canal de Suez. Quand on a prétendu qu'il voulait s'en emparer, on s'est trompé. Il ne voulait que le protéger contre les Anglais. »

#### ÉTRANGER

On mande de Vienne que, pendant que les négociations se traînaient longuement entre l'Angleterre et la Porte, celle-ci opérant tou-

tement non moins officiel lui fut parvenu.

Si elle avait tardé jusque-là, c'est qu'elle savait trop quelle menace répondrait à cette démarche. Pour l'honneur de sa fille, plus que pour le sien propre, elle avait toujours attendu un secours qui ne venait pas.

Jeannine voulait la suivre, mais, en la couvrant de baisers, la pauvre mère lui apprit que le lieu où elle se rendait n'était point un but de promenade pour une fillette bien sage, laquelle devait, au contraire, s'en aller du côté tout opposé, en compagnie de sa bonne, jouer sur les bords du lac.

La bonne, une Suisse honnête et bornée, reçut des instructions dans ce sens et emmena l'enfant que la mère suivit longtemps des yeux.

Sa force, sa joie, sa vie... Jeannine! Fraîche tête blonde, que de pleurs versés sur elle!...

Le maire n'était point arrivé dans son cabinet lorsque Geneviève s'y présenta. Pour ne le point attendre en compagnie des employés, elle alla s'agenouiller un instant dans la petite église silencieuse et recueillie.

Peut-être s'y oubliat-elle un peu.

Quand elle revint à la Maison de Ville, plusieurs solliciteurs plus avisés l'assiégeaient. Il lui fallut attendre son tour avec résignation.

Ce fut très-long; un malheureux hasard amenait avant elle une série de gens processifs, méticuleux, dont les explications et les réclamations demandè-

tes ses concentrations de troupes et embarquait tout son matériel de guerre à bord des transports de l'État. L'amiral Hobard et le général Baker-Pacha feront partie de l'expédition égyptienne.

L'incident turco-grec. — On télégraphie de Vienne à la France :

« Les journaux hongrois assurent que c'est le gouvernement anglais qui fomenta les troubles de la frontière greco-turque. »

« L'Angleterre voudrait ainsi détourner l'attention de la Porte des choses d'Égypte. »

« On écrit couramment que la politique brutale et arbitraire du cabinet anglais finit par provoquer une guerre générale. »

D'autre part, on télégraphie de Constantinople que l'incident turco-grec est en voie d'arrangement.

Athènes, 1<sup>er</sup> septembre. Malgré les injonctions de M. de Bismarck le gouvernement hellénique a résolu de rester sur pied une armée de 25,000 hommes et de chercher querelle à la Turquie en menaçant ainsi une nouvelle guerre d'indépendance. Le Porte vient de déclarer qu'il dans les 48 heures elle n'a pas reçu notification, elle rappellera son ministre d'Athènes et enverra une flotte bloquer le Pirée.

Les nouvelles venues d'Athènes hier, l'après-midi, sont inquiétantes en ce qu'elles indiquent un parti pris de susciter dans le barreau de la Sublime-Porte et de la concentrer une armée de 40,000 hommes sur la frontière thessalienne, tandis qu'au moment à l'autre l'Albanie proclamait son indépendance. Si ces nouvelles se confirment, il faudra que la conférence se tienne sans retard. Le cabinet de Londres ne peut s'exposer au reproche de rendre impossible la signature de la convention anglo-turque en paraissant approuver l'étude belliqueuse prise soudainement par la Grèce.

Saint-Petersbourg, 31 août. Le *Messenger du Gouvernement* annonce que pendant qu'un prisonnier politique se promenait, le 28 au soir, dans le jardin de la prison de Saratoff, une voiture dans laquelle se trouvaient deux personnes s'est arrêtée près du mur de la prison.

Le prisonnier a alors jeté de la poussière dans les yeux du gardien.

Un des individus qui étaient dans la voiture a tué le gardien en tirant sur lui plusieurs coups de pistolet.

Le prisonnier s'est enfui en passant par-dessus le mur et est monté dans la voiture qui s'est éloignée rapidement.

La foule l'a poursuivi et s'est emparée des assassins.

L'un d'eux est mort des suites de mauvais traitements que la foule lui a fait subir.

Les deux autres individus ont été protégés par la police et par les soldats, qui les ont conduits en prison.

Une enquête est ouverte.

Geneviève, en consultant sa montre, fut étonnée de constater trois heures d'attente vaine. Elle on l'introduisit, très-émue, devant le magistrat la reconnut aussitôt et la reçut avec sa politesse accoutumée.

Comme elle éprouvait quelque peine à s'exprimer, il voulait bien l'encourager à se remettre; qu'elle fit par un grand effort.

L'écouter avec l'impassibilité que les fonctions publiques imposent, il la laissa redemander la pièce litigieuse, sans donner d'autre motif de ce retrait que le désir de ne pas accéder, après réflexion, à un divorce par consentement mutuel.

Seulement alors, il déclara de son devoir de faire connaître qu'en prévision de ce retrait dont l'état variable et mobile de son esprit inspirait la crainte — M. Léon Bourgeat avait déjà déposé dans les mains de l'autorité une autre demande, tendant, celle-là, à obtenir le divorce au profit du mari.

Ils avaient tout prévu... tout!...

Geneviève se récria.

Le mari pourrait-il faire cela?... Quelle preuve invoquait-il contre la femme?

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDREUX.

Rome, 31 août.

M. Nigra et M. Mancini ont eu une longue conférence; le gouvernement ne montre plus autant de complaisance pour la volonté de M. de Bismark, et le rapprochement avec la France semble décidé à la seule question qui soit d'ailleurs importante, celle de savoir si on enverra la Tripolitaine, et M. Nigra si on enverra à Paris que si le gouvernement français donne carte blanche à l'Italie pour agir comme elle l'entendra dans cette question.

Berlin, 31 août.

La Correspondance provinciale publie, à l'occasion de l'anniversaire du 2 septembre, un article dans lequel elle s'exprime de la manière suivante:

« Bien que le bruit des armes parvienne pour la deuxième fois de l'Orient aux oreilles des nations civilisées de l'Europe depuis que l'empire allemand est rétabli, l'Allemagne, dont chaque complication belliqueuse menaçait autrefois la sécurité, jouit d'une paix que rien ne trouble et continue l'œuvre intérieure qui est sa véritable mission.

« Uni par les liens de l'amitié aux Etats dirigeants de l'Europe, l'empire allemand a eu dernièrement une nouvelle occasion de prouver la portée pacifique de son rétablissement. Le puissant édifice de l'Allemagne s'est si heureusement adapté à l'organisme de l'Europe, qu'il est devenu indispensable à la paix de l'Allemagne comme à celle de l'Europe. »

Une dépêche d'un correspondant très-éclairé, qui habite la frontière espagnole, contient une très-vive protestation contre les Allemands de l'Agence Havas qui semblent faits à plaisir contre l'évêque d'Urgel et qui mélangent les carlistes aux événements andorrans auxquels ils sont complètement étrangers.

Ce correspondant signale notamment, comme dénuées de tout fondement, les informations de l'Agence Havas datées de Perpignan, le 27 août.

L'évêque d'Urgel n'a nullement fait abattre les poteaux du télégraphe qui ont été enlevés par ordre du syndicat de la vallée refusant, suivant son droit, de reconnaître au gouvernement de la République française le pouvoir de les établir sans consentement. Ce serait donc sur le cabinet Duclerc que retomberait la responsabilité de l'agitation regrettable qui émeut la vallée d'Andorre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.

La liquidation qui, sur les rentes, s'est achevée dans de bonnes conditions, s'effectue fort bien sur les Sociétés de crédit.

Les fonds publics français sont très-soutenus: le 3 0/0 82.95 et 83.10; l'amortissable, 83.15, 83.10 et 83.15; quant au 5 0/0, on fait 116.25 et 116.30.

Les valeurs, sans avoir des fluctuations de grande étendue, sont assez fermes.

La Banque de France est très-faible à 5,375. La Banque de Paris s'élève à 1,130.

Quant au Crédit Foncier, il est très-démandé, les cours inscrits sont des plus favorables aux capitalistes. On fait 1,505 et 1,510.

Bonnes demandes sur les obligations foncières communales, indiquant suffisamment que les capitaux qui cherchent à se employer ne se perdent que sur les valeurs de premier ordre.

L'action de la Foncière de France et d'Algérie se ferme à 490.

La Banque Centrale de Crédit est un titre d'avenir que nous conseillons aux capitalistes de mettre portefeuille sans arrière-pensées, car la plus-value qu'il a acquise depuis quelque temps, est une indication pour l'épargne. La situation de cet établissement est de plus en plus prospère, et nul doute qu'ayant peu il n'occupe le premier rang parmi nos Sociétés de crédit.

Le Crédit Lyonnais est lourd à 620. Les appréhensions que le monde financier a conçues sur la situation de cette Banque, pourront bien se confirmer un jour, car les réserves une fois amoindries, il sera peut-être très-difficile de faire assez d'affaires pour le rétablir dans leur état primitif.

On cote 500 sur la Banque Parisienne.

La Générale s'établit à 625.

Les fonds égyptiens sont lourds relativement aux autres qui étaient pratiqués tous ces derniers jours.

L'Égypte reste à 314.25. L'Italien est en hausse à 89.30. Le Turc s'avance à 12.45.

La Banque Ottomane demeure aux environs de 745. Les titres du Suez sont en avance de quelques francs sur hier à 2,725; le Panama à 548.75.

Lyon, 1,687.50; Orléans, 1,325.

Notre prochain numéro contiendra la notice intitulée: Un Vieux de la Vieille — Jean Garau, — que l'abondance des matières nous a pas permis de publier cette semaine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Par décret du Président de la République, en date du 31 août, ont été nommés au grade de capitaine-instructeur:

M. Bodin de Galembert, lieutenant, sous-instructeur militaire à l'École de cavalerie (affecté au 18<sup>e</sup> dragons);

M. Scourion de Beaufort, lieutenant, sous-instructeur d'équitation à l'École de cavalerie (affecté au 25<sup>e</sup> dragons).

Par décision ministérielle du 27 août, M. le général de division Munier a été relevé du commandement de la 48<sup>e</sup> division d'infanterie (9<sup>e</sup> corps d'armée) et des subdivisions de région de Châtelleraut, de Tours, d'Angers et de Cholet, à Tours. Cet officier général conservera jusqu'au 31 décembre 1882 ses fonctions d'inspecteur général de la 48<sup>e</sup> division d'infanterie.

Comme nous l'avons dit, M. le général Munier est remplacé à Tours par M. le général de division Frémont, commandant la 30<sup>e</sup> division d'infanterie (45<sup>e</sup> corps d'armée).

ANGERS.

Un joli truc. — On lit dans l'Etoile:

« Notre ville est couverte d'une immense affiche annonçant la représentation d'une ignoble pièce ayant pour titre: L'Incendiaire ou l'Archevêque et le Curé.

« Le prospectus est distribué à pleines mains.

« Mais voici qui est plus drôle:

« On fait distribuer en même temps un petit papier blanc sur lequel on lit: « N'allez pas au Cirque-Théâtre, samedi 2 et dimanche 3, n'allez pas voir L'Incendiaire ou l'Archevêque et le Curé. »

« Et qui fait distribuer ce papier?

« Vous croyez que ce sont les infâmes cléricaux?

« Eh bien, non! l'imprimeur et les distributeurs du papier susdit ne sont autres que ceux qui ont imprimé et distribué le vrai prospectus.

« C'est un truc pour monter le coup aux ouvriers et faire sauter le comble!

« Est-ce assez joli? »

La pièce dont il est ici question, reprise l'an dernier à l'Ambigu, n'a pu tenir l'affiche que quelques jours, tant elle a réussi à dégoûter le public parisien.

LA FLÈCHE.

Une femme Désiles, cultivatrice aux Aulnes, commune de La Flèche, section de Sainte-Colombe, avait été piquée par un aspic en serrant de l'herbe.

N'ayant pas vu l'animal, elle ne s'était pas rendu compte d'où provenait cette piqure et n'y attacha pas d'importance.

Cependant, au bout de quelques jours, de vives souffrances se firent sentir au doigt piqué; le mal alla toujours en s'aggravant et, enfin, on transporta cette malheureuse femme à l'hôpital; mais il était trop tard: le venin s'était infiltré dans le sang, et dès le lendemain elle mourait au milieu des plus vives douleurs.

Tours.

Ces jours derniers, les symptômes d'une sorte d'émpoisonnement se sont manifestés parmi les soldats casernés aux Récollets. Une centaine d'entre eux ont éprouvé des coliques assez violentes. Quelques-uns ont eu des vomissements qui ont amené le sang. De prompts remèdes ont soulagé les malades et fait disparaître tout danger.

L'autorité militaire a commencé une enquête. (Journal d'Indre-et-Loire.)

L'Union libérale de Dinan nous donne les renseignements suivants sur l'état de M. Legros, substitut à Segré, qui s'est cassé la jambe, en tombant du haut d'un rocher dans une excursion au cap Fréhel (Finistère):

« ... Il avait une jambe cassée, et les os, en se brisant, avaient affreusement déchiré

les chairs. On l'installa dans le bateau, sur un lit improvisé, et, la mer montant, on regagna Saint-Jacut. M. Texier, médecin à Plancoët, appelé immédiatement, constata la nécessité d'une amputation, qui fut pratiquée le lendemain matin par M. le docteur Tostivint, de Dinan.

« Il ne s'est produit, depuis, aucune complication dans l'état de M. Legros, qui reçoit à l'Hôtel des Dunes, à Saint-Jacut, les soins les plus attentifs et les plus dévoués, et qui, du reste, a montré dans cette terrible épreuve beaucoup de force d'âme et d'énergie. »

On lit dans l'Union de Bretagne, de Dinan:

« Il se passe dans certaines communes de la localité un fait qu'il est bon de signaler.

« Pour décider des parents indigents à envoyer leurs enfants aux écoles laïques, on les menace de leur rogner l'assistance publique.

« Dans d'autres, on menace les ouvriers pères de famille de leur retirer le travail.

« On en verra de belles dans l'application de cette loi de malheur. »

Le crime de Villeneuve-d'Ornon (Gironde).

RECHERCHE DU COUPABLE: 1,000 FRANCS DE PRIME.

On nous communique la note suivante, avec prière de l'insérer:

« Le 26 mars dernier, un crime abominable ensanguinait notre commune. Un vieillard inoffensif, infirme, vivant isolé, du nom de PENOT, était trouvé assassiné devant l'âtre de son foyer.

« Des preuves accablantes désignent à la justice un nommé Reboul (Edmond), journalier, né en 1839 à Cette (Hérault); fils de feu Etienne et de Anne Boudet; taille: 1<sup>m</sup> 53, cheveux et sourcils châtain, nez moyen, bouche moyenne, front rond, barbe rousse, visage ovale, teint brun.

« Néanmoins, depuis quatre mois, les recherches sont restées infructueuses; le meurtrier est introuvable.

« 1,000 francs déposés à la mairie de Villeneuve-d'Ornon sont offerts à celui qui amènera la découverte et l'arrestation de l'assassin de Penot.

« Il y a contre cet assassin mandat d'arrêt. Son arrestation est donc de droit: il suffit qu'il soit signalé, pour que tout gendarme, tout agent de la force publique ait le devoir d'opérer cette importante capture; tout indice, tout renseignement sera accueilli avec reconnaissance par les parquets de France et à la mairie de Villeneuve-d'Ornon (Gironde). »

Faits divers.

Il y aura du monde demain dimanche sur les quais de Paris.

A deux heures, l'illustre Arsens Blondin traversera la Seine sur un fil de fer, entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, à une hauteur de trente-cinq mètres.

Depuis la traversée du Niagara, jamais exercice aussi audacieux n'a été tenté.

Arsens Blondin variera son travail en marchant sur le fil de fer la tête couverte d'un sac noir; en jouant ensuite des variations sur deux pistons à la fois, et en se promenant les pieds dans des pauiers.

Enfin, il emmènera avec lui, dans sa périlleuse ascension, un amateur de bonne volonté et lui fera traverser la Seine dans une brouette.

Il y aura, avant l'ascension, des régates, des joutes sur l'eau.

Deux immenses tribunes seront disposées sur chaque rive, pouvant contenir un grand nombre de spectateurs.

Un transport de bois fort curieux vient d'arriver à Berlin. Ce bois provient du pont conduisant de Castel à Mayence, et dont on se servait déjà cinquante-trois ans avant Jésus-Christ.

Les différents morceaux sont encore en parfait état de conservation. L'acquéreur, M. Biesc, conseiller de commission, en destine une partie au Musée de Berlin. Le prince Alexandre de Hesse a acheté plusieurs blocs de chêne provenant du pont en question.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

La politique est en vacances. Malgré cela, la Lanterne d'Arlequin n'est pas moins intéressante. Elle traite avec une vigueur et un entrain remarquables les sujets les plus variés. On peut en juger par le n<sup>o</sup> 75 qu'elle vient de publier.

Sommaire du n<sup>o</sup> 75: M. Grévy mangé par les lapins. Un fonctionnaire de la R. F. dans l'Ardèche. Tribunal établi sur les bords de la Seine. Le ministre du Commerce. La Marianne. Distribution des prix. Les nouvelles couches d'après M. Paul Bert. Histoire d'une seringue. Un cousin de Jules.

Compagnie universelle

DU

CANAL INTEROCÉANIQUE

DE

PANAMA

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

250,000 Obligations

DE

500 FRANCS CHACUNE

RAPPORTANT 25 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 15 janvier et 15 juillet

REMBOURSABLES A 500 FR. EN SOIXANTE-QUINZE ANS

Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 1882. — Le produit est destiné au paiement des Actions du Chemin de fer de Colon à Panama acquises par la Compagnie du Canal interocéanique.

Prix d'émission: 437 fr. 50

Jouissance du 15 juillet 1882

PAYABLES COMME SUIT:

Table with 2 columns: Amount and Description. Rows include: 50 fr. en souscrivant... 50 fr.; 80 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)... 80 »; 100 » du 25 au 31 octobre 1882... 100 »; 100 » du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1882... 100 »; 107 50 du 10 au 15 janvier 1883, sous déduction du coupon de 12 fr. 50 échéant à cette date, soit... 95 »; 437 50 net à payer... 425 fr.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 3 fr. 50 par titre.

En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée ressortira à 421 fr. 50, coupon du 15 janvier prochain détaché, ce qui représente un revenu de 5.78 0/0, sans compter la prime de remboursement.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 7 Septembre 1882 ET CLOSE LE MÊME JOUR A 4 HEURES DU SOIR

A PARIS:

A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 10, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

A NEW-YORK:

Au Siège du Comité Américain de la Compagnie Interoceanique de Panama

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Etranger et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la Compagnie du Canal interocéanique, à raison de une obligation pour trois actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'obligations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

